



# Note de présentation brève et synthétique

## Compte administratif 2023 résidence

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe à ce compte administratif 2023 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Saint-Vallier.

Depuis 2022, la Commune expérimente le compte financier unique pour le budget ville et le budget annexe de la poste suite au passage en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La nomenclature M22 reste applicable au budget annexe résidence qui conserve un compte administratif et un compte de gestion.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget annexe Résidence Autonomie Les Tilleuls de la commune. Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la résidence entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

La ville de Saint-Vallier dispose de 3 budgets :

- Le budget principal ville
- Le budget annexe résidence autonomie « Les Tilleuls »
- Le budget annexe bureau de poste

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

### Evolution budgétaire 2022-2023 budget annexe résidence à autonomie les Tilleuls

#### Section de fonctionnement :

Les dépenses réalisées en section de fonctionnement s'élèvent à 790 451,03 euros en 2023.

Dépenses Fonctionnement	Réalisé 2022	Réalisé 2023
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	155 781,44 €	296 095,57 €
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	382 530,58 €	364 661,87 €
016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	113 837,22 €	129 693,59 €
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>652 149,24 €</b>	<b>790 451,03 €</b>
<b>Pour mémoire</b>		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €

Eu égard au contexte inflationniste, les charges de fonctionnement augmentent de plus de 20 % en un an, principalement à cause de l'électricité dont le budget a été multiplié par 3,5.

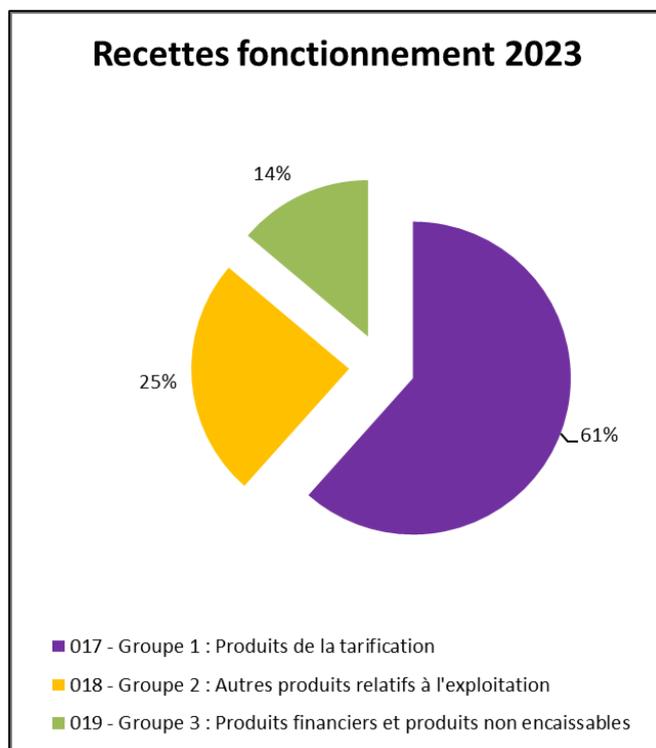
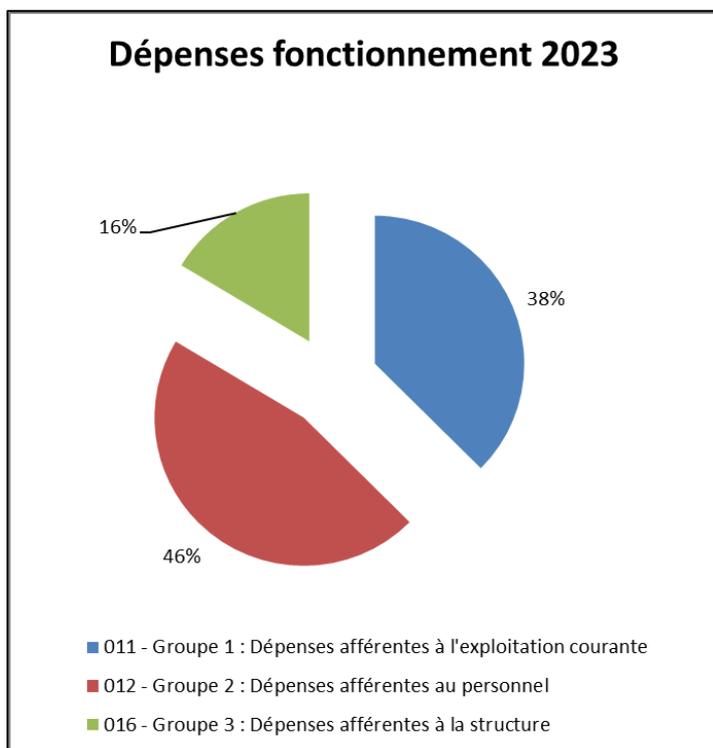
Les recettes réalisées en section de fonctionnement s'élèvent à 749 580,35 euros en 2022.

Recettes Fonctionnement	Réalisé 2022	Réalisé 2023
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	406 223,88 €	461 330,59 €
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	183 209,61 €	184 686,64 €
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	4 662,79 €	103 563,12 €
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>594 096,28 €</b>	<b>749 580,35 €</b>
<b>Pour mémoire</b>		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	264 160,94 €	183 910,62 €

Les recettes liées directement au service sont globalement stables, même si on relève une progression des loyers perçus. Les logements sont quasiment tous occupés.

Il n'y a pas eu d'amortissement de la subvention d'investissement reçue par la ville pour financer en partie les travaux de rénovation de la résidence en 2022 car les travaux se sont poursuivis. Une opération viendra régulariser la situation afin que les amortissements liés à la rénovation débutent en 2024.

Le budget ville a versé une subvention d'équilibre de 100 000 € en cours d'année pour palier à l'explosion des dépenses énergétiques mais cela n'a pas été suffisant pour engranger l'évolution subie.



La section de fonctionnement du compte administratif 2023 présente un déficit de 40 870,68 euros.

#### Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 386 007,94 euros.

Dépenses Investissement	Réalisé 2022	Réalisé 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	201 377,60 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	4 724,18 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	140 905,22 €	142 755,44 €
21 - Immobilisations corporelles	13 193,24 €	31 451,09 €
23 - Immobilisations en cours	553 706,82 €	5 699,63 €
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>707 805,28 €</b>	<b>386 007,94 €</b>
<i>Pour mémoire</i>		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €

La principale écriture concerne une opération de régularisation comptable (chapitre 10).

La plus importante acquisition est le mobilier neuf pour la salle de restaurant d'une valeur de 26 000 €.

Les autres dépenses correspondent à du petit matériel pour le restaurant et le projet jardin partagé.

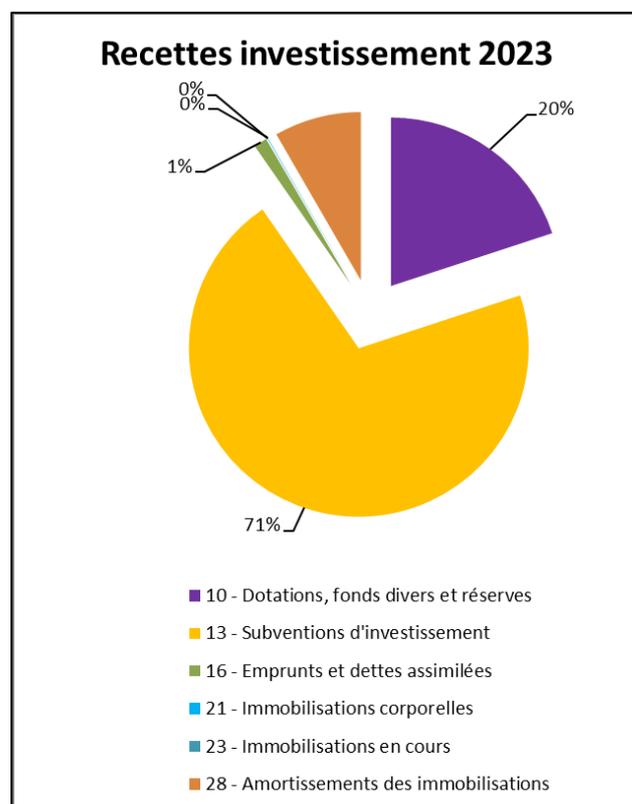
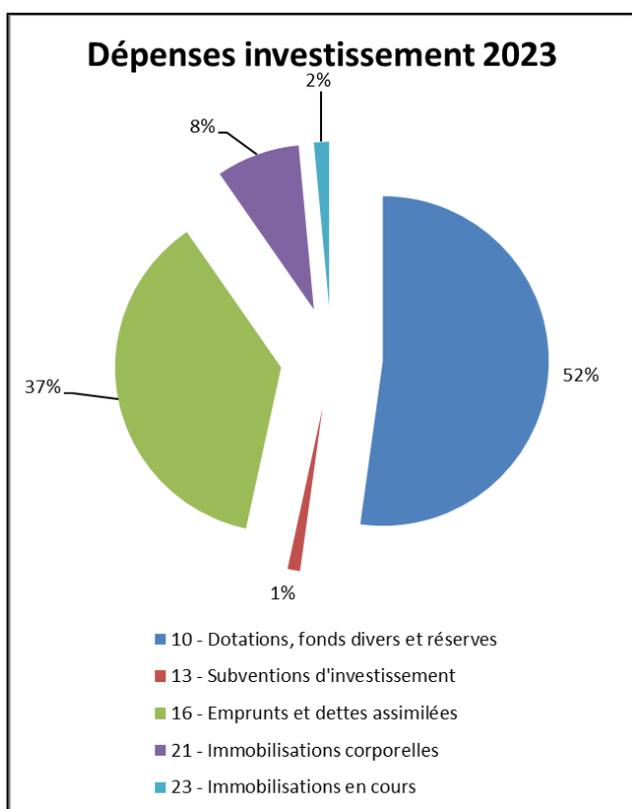
Le remboursement de la dette concerne l'emprunt d'acquisition de la résidence de 1 200 000 € ainsi que les 2 prêts à taux zéro accordés par la CARSAT pour financer les travaux de rénovation pour 1 188 300 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 578 185,97 euros.

<b>Recettes Investissement</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Réalisé 2023</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	24 304,60 €	115 191,63 €
13 - Subventions d'investissement	10 790,00 €	407 499,73 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 111,10 €	7 189,21 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	323,60 €
23 - Immobilisations en cours	363,98 €	0,00 €
28 - Amortissements des immobilisations	46 854,22 €	47 981,80 €
<b>Total recettes investissement</b>	<b>87 423,90 €</b>	<b>578 185,97 €</b>
<b>Pour mémoire</b>		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	626 428,51 €	6 047,13 €

La principale écriture concerne le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui finance 16,404% des dépenses éligibles comptabilisées en N-1, ici le budget résidence a reçu 93 000 € pour la fin des travaux de rénovation du site (chapitre 10).

Le chapitre 13 enregistre la contrepartie de la régularisation comptable opérée ainsi qu'une subvention CARSAT de 19 680 € pour le financement du nouveau mobilier du restaurant.



La section d'investissement du compte administratif 2023 présente un excédent de 192 178,03 euros.

### Résultats 2023 :

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget annexe résidence fait apparaître un résultat global de 363 452,46 € se décomposant comme suit :

- Investissement : 198 225,16 €
- Fonctionnement : 165 237,30 €